



L'arrivée du printemps aurait dû être pour nous l'occasion de vous adresser des pensées légères et joyeuses. Malheureusement et comme l'année dernière, la situation sanitaire a tendance à s'aggraver. Pour nous protéger et protéger nos proches, nous entamons un 3ème confinement avec, nous l'espérons, une accélération de la campagne vaccinale.

A partir de lundi soir, nous ne pourrons pas nous déplacer à plus de 10km à la ronde de notre domicile avec un couvre-feu à 19h. Le télétravail devrait se systématiser s'il est possible. L'école et la cantine sont fermées depuis ce vendredi soir. Les enfants entameront une scolarité à domicile par télé-enseignement dispensée par les enseignantes, Véronique et Myriam, à partir de ce mardi et jusqu'à vendredi prochain, avant les vacances scolaires.

Nous garderons quelques rendez-vous pour nous retrouver : la bibliothèque reste ouverte ainsi que le marché du samedi qui accueille des commerces dits « essentiels ».

Signalez-nous toute situation qui pourrait vous paraître préoccupante. Pour notre part, nous gardons une vigilance et une attention particulière aux personnes les plus isolées et les plus vulnérables. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches...

## Vaccinations

Une vingtaine d'habitants de la commune en a déjà fait la demande auprès de nous. Si vous désirez vous faire vacciner contre la Covid19, prenez contact avec le secrétariat de la mairie afin que le référent obtienne un rendez-vous au centre de vaccination rue Paul Gauguin au Versoud. Les doses de vaccin Pfizer, jusque-là réservées au plus de 75 ans, sont maintenant administrées à partir de 70 ans.

Le rappel vous sera automatiquement notifié lors de votre 1ère visite (entre 26 et 28 jours après la 1ère dose).

Le Chef de l'Etat a annoncé le calendrier vaccinal suivant :

- 60 - 69 ans à partir du 16 avril
- 50 - 59 à partir du 15 mai
- 18 - 49 ans à partir de mi-juin

## Projets


### Grainothèque

Depuis quelques années déjà, l'idée faisait son chemin ; échanger des graines de fleurs ou de légumes, échanger des plants.

Le printemps revient - même si l'hiver nous rappelle qu'il est encore tôt pour semer - et derrière les vitres, au-dessus du poêle à bois ou sur les bords des fenêtres bien à l'abri, les bacs à semis ressortent. Ça nous démange de remettre les mains dans la terre...

Nous étions quelques-uns à en avoir envie, à en avoir l'idée, au fil des discussions et des rencontres, au fil des échanges de graines et de plants déjà, mais il nous manquait le lieu pour stocker les semences à partager. Le projet de Tiers

Grainothèque

Semences à  
Partager 

Prenez, déposez, librement  
les graines qui vous plaisent

Lieu, la visite de la Grande maison et quelques dimanches pluvieux m'ont incitée à lancer ce projet et il s'agit maintenant de sonder les troupes qui voudraient s'investir dans l'organisation. Dans un premier temps et peut-être plus, la « grainothèque » pourrait faire son apparition dans la cour de l'école lors du marché, (ou s'inviter dans la bibliothèque lorsque le protocole sanitaire aura disparu). Mélanger la Culture et la culture en somme ! Nous utiliserons peut-être une liste de diffusion par mail pour les échanges de plants, c'est à discuter.

Bien des choses sont encore à construire autour de ce projet, donc si vous êtes intéressés par l'idée et surtout si vous voulez vous joindre à moi, n'hésitez pas à me faire signe !

Gertrude ZORZAN - 0631190369

### Visite du Grand Joly pour le Tiers Lieu

Samedi 6 mars, une quinzaine d'habitants de Ste Agnès, St Mury et la Combe de Lancey, se sont retrouvés au Grand Joly pour visiter, découvrir ou redécouvrir ce site pressenti pour accueillir le futur Tiers-Lieu qui prend naissance depuis quelques semaines. Les idées ont fusé au fil de la visite de La Grande Maison et de la salle de Roche Fendue.



Une enquête sur vos souhaits pour ce tiers lieu est jointe à ce journal. Vous pouvez également la remplir en ligne sur ce lien qui se trouve également sur le site de la mairie : <https://framaforms.org/enquete-projet-tiers-lieu-tyrolienne-de-sam-1617302629>. Le noyau de participants grossit peu à peu mais le nombre n'est pas limité, faites-vous connaître auprès de votre mairie si vous êtes intéressés.

### Réunion de la Félisotte

Samedi 20 mars, les élus ont convié les habitants de la Félisotte à venir exprimer leur avis sur l'amélioration de la sécurité du tournant situé sur la départementale après l'entrée du chemin de la Félisotte, ainsi que sur le groupement des boîtes aux lettres situé dans ce tournant particulièrement dangereux. La mauvaise visibilité accentue le danger notamment pour les enfants à la sortie du car scolaire.

Des solutions ont été envisagées et seront soumises au département : signalisation au sol et sur panneaux, passage piétons. Quant aux boîtes aux lettres la commune a contacté la Poste afin qu'elle revoit leur affectation de boîtes privées en CIDEX à la charge de la Poste pour leur renouvellement et leur entretien. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des nouvelles.

### Collectivité et services

#### Marché

Le marché du samedi matin rencontre un véritable succès depuis plusieurs mois maintenant. Un grand merci à Cécile, Nathalie, Frédéric, Audrey, Emilie et Arnaud qui nous régalaient chaque semaine de leurs bons produits. Merci également à tous les exposants du grand marché de printemps et au groupe vocal qui a chaleureusement animé la matinée. C'est un vrai moment de retrouvailles en extérieur dans cette période de distanciation sociale qui dure un peu trop longtemps. Et c'est à côté de chez nous.

Restons vigilants sur les mesures barrières et que cette dynamique nouvelle profite à chacun de nous et à la vie du village.



#### Assainissement

Si vous êtes propriétaire d'une habitation dont l'assainissement non collectif n'est pas aux normes et entraîne une pollution vous pouvez bénéficier d'une aide.

Le département propose une subvention de l'ordre de 25% du montant des travaux de réhabilitation de votre installation (maximum 3600 euros). Pour plus de rensei-

gnement sur les conditions d'octroi et les démarches, vous pouvez contacter le SPANC :

Par téléphone au 04 76 99 09 20 : le Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09H00 à 12H00

Par mail à [spanc@le-gresivaudan.fr](mailto:spanc@le-gresivaudan.fr)

Par courrier à Communauté de communes Le Grésivaudan à l'adresse suivante : Direction de l'eau et de l'assainissement (SPANC) : 390 rue Henri Fabre / 38926 - Crolles Cedex.

### Compost gratuit et en libre-service...

Comme chaque année, il sera livré cette fois-ci le 19 avril prochain à Clafey.

### Aide à l'achat de broyeurs

Pour favoriser la gestion autonome des déchets verts des particuliers la communauté de communes propose la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs.

Il s'agit d'une subvention fixée entre 25 % et 40% du prix d'achat TTC d'un broyeur selon le nombre de co acheteurs, dans la limite de 500 € TTC par broyeur neuf acheté par groupement d'au minimum deux foyers. Plus d'informations et formulaire de demande disponibles en mairie ou sur le site de la mairie.

Nous vous rappelons que le site de Clafey au Fay est accessible uniquement pour le dépôt des déchets verts de petites tailles. Pour les déchets plus importants, la déchetterie de Crolles est ouverte 7j/7 de 8h30 à 17h45 !

Merci à nouveau de bien vouloir respecter ces consignes.

### Déchetterie mobile à Saint Mury

La déchetterie mobile est un service de proximité mis en place par la Communauté de Commune, réservé aux particuliers et accessible avec la carte d'accès en déchetterie.

Disponible de 9h à 12h et de 13h à 15h, elle sera présente sur la place du cimetière les :

17 avril, 19 mai, 5 juin, 3 juillet, 18 août, 15 septembre, 9 octobre et 10 novembre.

### Tri

La communauté de commune lance en ce moment une campagne pour éviter les erreurs de tri au niveau des points d'apport volontaires. Dans un certain nombre de cas, nous constatons qu'il ne s'agit plus d'erreurs de tri mais que les conteneurs sont utilisés véritablement pour se débarrasser des objets encombrants.

Nous appelons les contrevenants à respecter les gens qui travaillent pour le ramassage et le tri des déchets. Merci !



## Tondeuse, tronçonneuse, bricolage...

Les mouvements et bruits de la campagne font partie de nos vies quotidiennes, à chaque période de l'année. Les activités agricoles, les travaux chez chacun d'entre nous peuvent générer des nuisances de circulation et sonores. Nous demandons à chacun d'entre nous de faire preuve d'intelligence collective pour apprécier le désagrément que cela peut provoquer dans notre voisinage. Pour des travaux ponctuels qui peuvent dépasser les heures légales (ci-dessous), prévenir ses voisins reste le meilleur moyen pour éviter des malentendus et de potentiels conflits.

- en semaine de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

## Ecoles

### Cantine : une 3<sup>ème</sup> professionnelle en plus

Pour respecter le protocole sanitaire à la cantine et limiter le croisement des enfants, nous avons embauché une 3<sup>ème</sup> personne sous contrat (AGI Domène) pour pouvoir assurer deux services de cantine. Les enfants sont ainsi une vingtaine et non plus 40. Nous remercions Elisabeth Cambonie pour sa disponibilité et son engagement pour être venue se joindre à Céline et Sylvie pour renforcer l'équipe durant ce temps de crise sanitaire.

Elle poursuivra sa mission après les vacances de printemps.

### Le projet « école numérique » retenu !

Le projet commun de l'Ecole et de la Mairie de Sainte Agnès a été retenu pour que les enfants puissent bénéficier d'un nouveau matériel pédagogique au service du développement des usages du numérique. Une commande de matériel pour 3 740 € TTC (subventionné à 50% par l'Académie de Grenoble, soit 1870€) permettra de doter l'école de Sainte Agnès en outils de travail (2 ordinateurs portables et leurs stations d'accueil, un écran, un visualiseur) ainsi que de 6 petits robots (Blue-Bot) conçus pour se déplacer sur un tapis après avoir téléchargé en Bluetooth un programme simple via un kit incluant une barre de programmation et ses cartes.



### Aide aux devoirs

Suite à des demandes, nous souhaitons constituer une liste de personnes pouvant assurer une aide aux devoirs. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en Mairie.

### Rentrée scolaire 2021-2022

Pour bien préparer la rentrée 2021-2022, pensez à inscrire vos enfants à l'école pour leur première inscription en maternelle ou pour ceux nouvellement installés sur les communes !

Regroupement Pédagogique de Saint Mury Monteymond et Sainte Agnès  
**INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE Saint Mury Monteymond**  
**Rentrée scolaire 2021-2022**

Concerne les enfants de Saint-Mury-Monteymond et de Sainte Agnès :

- nés en 2018 (inscription en PS)
- ou nouvellement arrivés sur les communes

**Prendre contact avec la mairie de Saint Mury-Monteymond ou avec l'école maternelle pour toute nouvelle inscription en PS, MS, GS ou CP**

tél mairie : 04 76 71 43 92

tél école : 04 76 71 66 77

A l'école de Saint Mury (voir encadré ci-dessus).

Et à l'école de Sainte-Agnès pour les nouveaux arrivants en appelant la mairie 04 76 71 48 85 et l'école 04 76 45 68 07.

## Vie de la municipalité

### Urbanisme

Nous vous rappelons que certains travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées.

Si votre projet est accepté, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>).

Vos élus sont également disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.

### Secrétariat de mairie

Nous vous informons que la secrétaire de mairie Christèle Basso est absente jusqu'en octobre. Le service peut parfois être un peu perturbé et les horaires d'ouverture variables. Consultez le site avant de vous déplacer.

### Nouvel employé technique



Albert Escudero, employé municipal depuis près de 10 ans à Sainte-Agnès nous quitte. Un grand merci à lui pour son travail au service de la commune et des habitants. Un nouvel employé nous rejoint à partir du 6 avril, Damien Sabatino.

Il nous arrive de Savoie et souhaite développer son goût du travail bien fait et son dynamisme dans un cadre de service public de proximité et en milieu rural. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

## Reprise du chantier du Mollard

Les travaux de réfection des conduites d'eau potable redémarrent sur le Mollard. La prochaine étape sera sur le chemin du Cloudy.

## Voiries et travaux forestiers

Le printemps revient et les chemins forestiers seront bientôt accessibles pour entamer des travaux forestiers. Afin de réduire l'impact de l'exploitation forestière sur les voiries communales, une délibération a été votée le 15 octobre 2020 à l'unanimité par le Conseil Municipal créant un protocole d'état des lieux des routes avant et après les chantiers forestiers via un formulaire complété conjointement entre le propriétaire et la commune.

Le propriétaire et/ou son exploitant forestier s'engage à déclarer à la commune un chantier à venir sur son périmètre via un formulaire disponible en mairie.

La commune s'engage à communiquer tous les éléments à sa disposition pour faciliter ce chantier.

Le propriétaire ou son exploitant s'engage à remettre en l'état initial le chemin et le chargeur utilisés.

Pour un bon usage collectif de la forêt, nous remercions chaque propriétaire /exploitant forestier de respecter ce protocole.

## Taxes foncières

Lors du conseil municipal du 24 mars 2021, les élus ont voté à l'unanimité la diminution d'1/2 point du taux des taxes foncières (bâties 27,16% et non bâties 51,98%). Cet effort budgétaire fait suite à celui déjà consenti en 2020. Plus généralement, il s'inscrit dans la même volonté qui a animé aussi dès 2014, l'équipe municipale précédente, pour revenir à une situation fiscale normale, c'est-à-dire à un taux comparable à celle des communes de même taille. Toutefois, lorsque votre avis d'imposition vous parviendra, vous constaterez que le taux de taxe foncière bâtie communal sera plus élevé car il intègrera le taux de taxe foncière départemental (15,90%) qui était séparé jusqu'en 2020. En effet, le législateur, ayant supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales (pour 80% des ménages les plus modestes), a transféré la perception de la taxe foncière bâtie départementale aux communes. Concrètement, les taux appliqués à Sainte Agnès seront les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 42.56 % (26.66 + 15.90)
- Taxe foncière non bâtie : 51.48 %

## Appel à volontaires pour distribution...

...des professions de foi des candidats aux élections Régionales. Faites-vous connaître auprès de la Mairie.

## Giboulivres

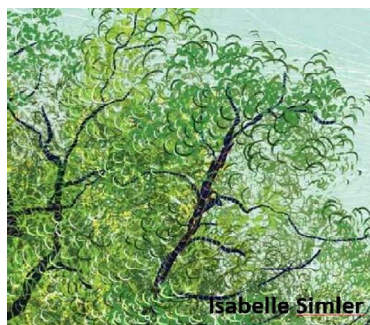
Après le succès de la 1ère édition de la Fête du livre jeunesse Les Giboulivres, les bibliothèques du réseau du Grésivaudan présente la deuxième manifestation qui aura lieu les **29 et 30 mai 2021**. Spectacles vivants, lectures, ateliers, rencontres et dédicaces seront autant d'occasions de susciter l'échange et la découverte entre les 9 auteurs de littérature jeunesse invités cette année,

leurs œuvres et le public. Ces deux journées entièrement gratuites et ouvertes à tous se dérouleront dans plusieurs bibliothèques et espaces en plein air de la vallée.

La manifestation sera précédée par des rencontres scolaires et publiques dans les communes participantes, les 27 et 28 mai 2021.

L'auteure et Illustratrice Isabelle Simler rencontrera le jeudi 27 au matin la classe de Caroline Candelier à St Mury et Fanny Pageaud interviendra dans la classe de Véronique Dussy-Lachaud jeudi après-midi.

Toutes les informations sur le site du réseau des bibliothèques du Grésivaudan.



## Associations



[mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr](mailto:mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr)

## Activité dessin

(le jeudi après l'école)

Comment représenter une main en relief, un amographe, ou un portrait à la manière d'Arcimboldo ? Quels défis ! Et relevés avec brio par les jeunes artistes...



## Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Lundi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur RDV

Secrétariat joignable :

Lundi, mardi, jeudi 9h - 12h et 13h30-16h30

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : [mairie@sainte-agnes.fr](mailto:mairie@sainte-agnes.fr)

Web : [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr)

Relief – Directeur de publication : R. Latarge